

IDENTIFICATION DES ZONES A ENJEU ENVIRONNEMENTAL (ZEE) SUR LE PÉRIMÈTRE DU SAGE CHARENTE

*Commission thématique SAGE Charente
« Qualité – Intrants et rejets polluants »*

12 décembre 2025 – EPTB Charente – Saintes (17)



amonia
environnement

Ordre du jour

- 1) Rappel de l'historique de l'étude des ZEE
- 2) Présentation de la méthode finale des ZEE concertée avec les SPANC
- 3) Bilan de la concertation et résultats des ZEE
 - Phase d'échanges et de questions
- 4) Proposition de secteurs de vigilance complémentaire (hors ZEE)

Dernière présentation avant passage en CLE (février 2026)



1

RAPPEL DE L'HISTORIQUE DE L'ETUDE

Rappel de l'historique de l'étude

Contexte de l'étude des ZEE

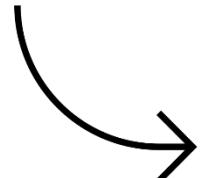


« Les zones identifiées par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) démontrant une **contamination des masses d'eau** par **l'assainissement non collectif** sur les têtes de bassin et les masses d'eau »

Extrait de l'arrêté du 27 avril 2012

- | Le SDAGE Adour-Garonne n'identifie pas de ZEE
- | Les ZEE sont proposées par la structure porteuse du SAGE Charente et seront validées en CLE

Disposition F75 : Identifier les zones à enjeu environnemental



Objectif : Limiter les impacts sur les milieux aquatiques et les usages qui en dépendent



Rappel de l'historique de l'étude

Rappel de la réglementation

Arrêté 27 avril 2012

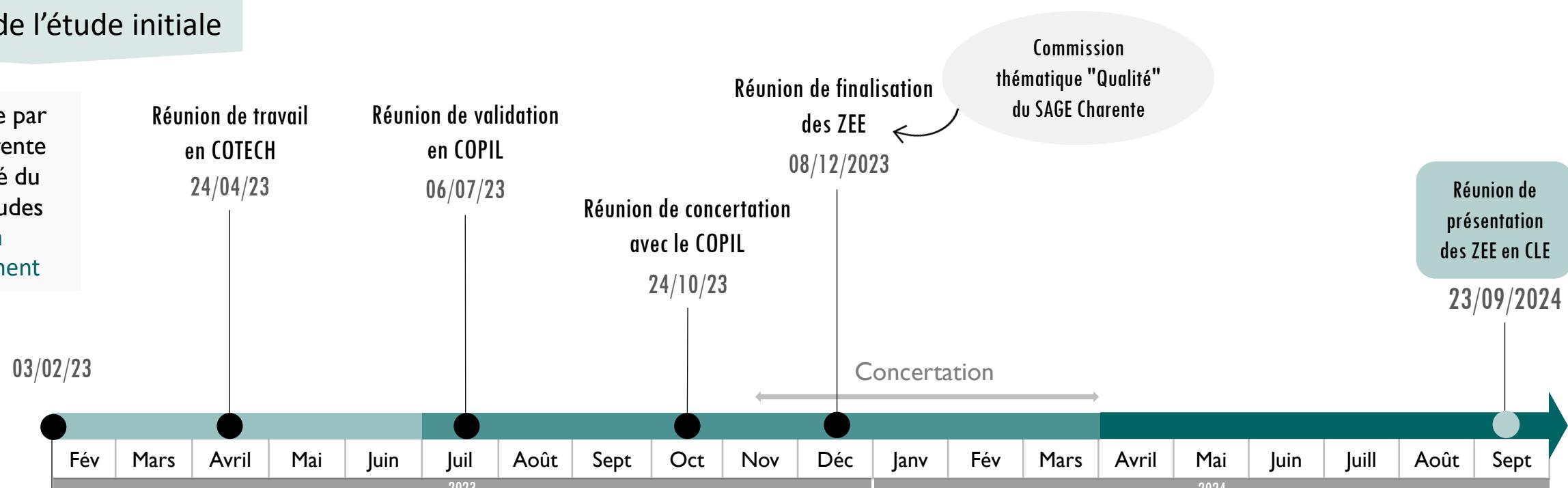
Les ZEE constituent une base de **priorisation des actions des SPANC** sur le bassin Charente dans la réalisation de diagnostics et d'orientation des choix de dispositifs d'assainissement.

- | Pour les installations ANC non conformes **hors d'une ZEE**
 - Obligation de mise aux normes
 - sous 1 an uniquement en cas de vente
 - sous 4 ans en cas de risque sanitaire, de défaut de structure ou de fermeture des ouvrages
- | Pour les installations ANC non conformes **dans une ZEE**
 - Obligation de mise aux normes
 - sous 1 an en cas de vente
 - **sous 4 ans si l'installation est :**
 - | Incomplète ;
 - | Significativement sous-dimensionnée ;
 - | Présente des dysfonctionnements majeurs.

Rappel de l'historique de l'étude

Calendrier de l'étude initiale

Étude lancée par
l'EPTB Charente
accompagné du
bureau d'études
AMOnia
environnement



Réunion de
lancement
(COPIL)

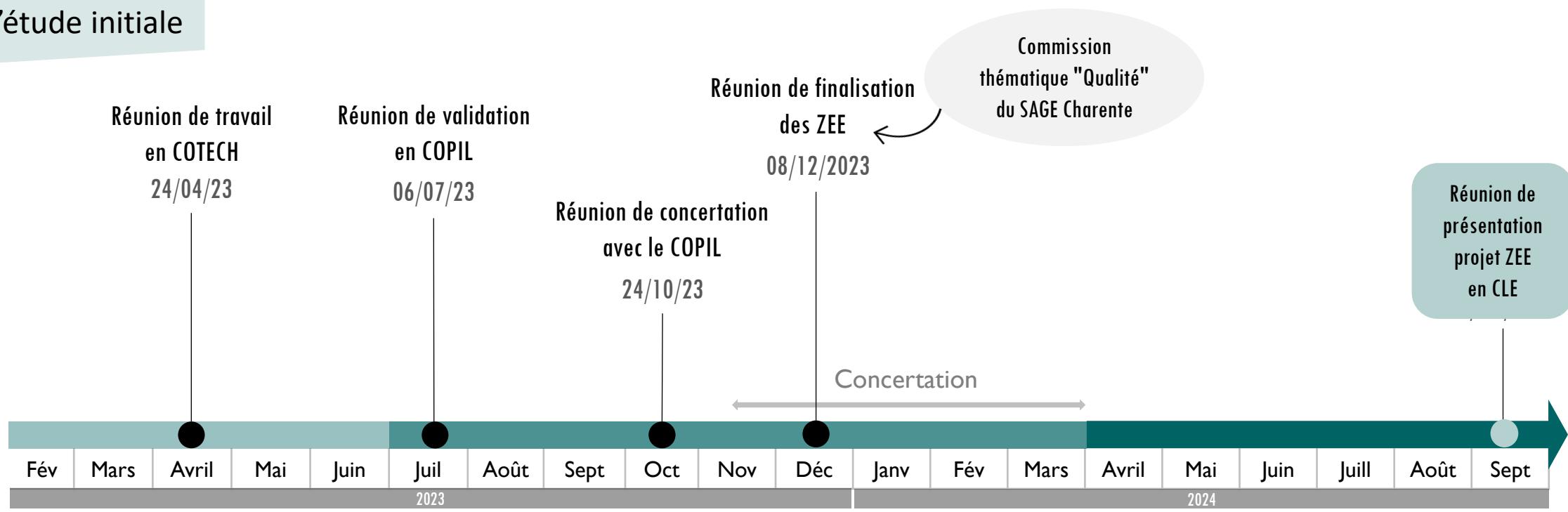
Phase 1
Recensement et
traitement des données

Phase 2
Etablissement du
zonage des ZEE

Phase 3
Validation des ZEE : phase
ayant mené à l'étude
complémentaire

Rappel de l'historique de l'étude

Calendrier de l'étude initiale



- Validation des zones à enjeux
- Discussion autour des zones de pressions

- 2 scénarios présentés sans positionnement majoritaire des SPANC sur l'un ou l'autre

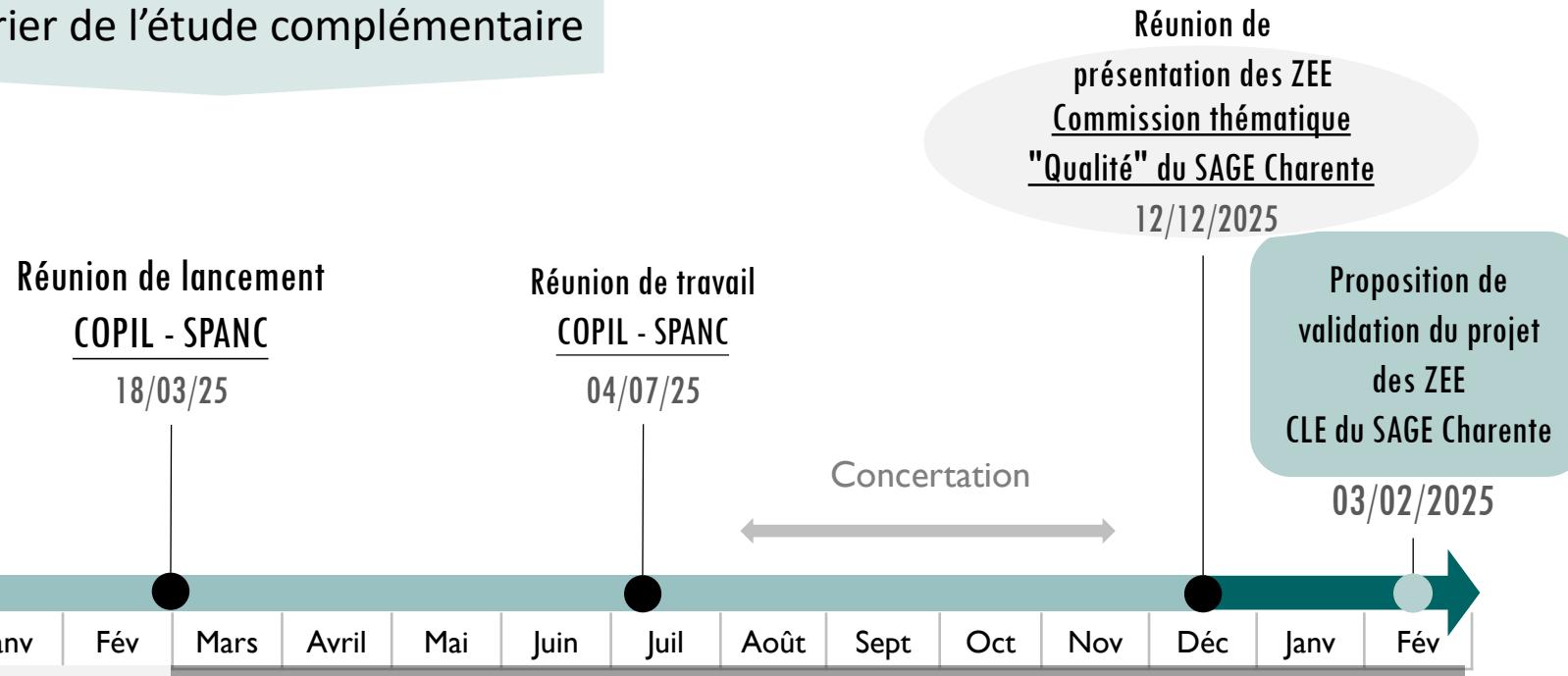
- Pistes d'amélioration du modèle identifiées par les SPANC



amonia
environnement

Rappel de l'historique de l'étude

Calendrier de l'étude complémentaire



Sur demande de la CLE,
lancement de l'étude complémentaire par l'EPTB Charente,
accompagné par AMOnia en mars 2025

Objectifs :

- | Repartir des pistes d'amélioration identifiées par les SPANC
- | Créer un zonage partagé par les SPANC





EPTB
CHARENTE

Établissement Public Territorial de Bassin Charente



2

PRESENTATION DE LA METHODE FINALE ZEE



Méthode
maintenue

Maintien des éléments de
l'étude initiale



Méthode
modifiée

Modification des éléments
de l'étude initiale



Méthode
écartée

Suppression des éléments
de l'étude initiale



Arbitrages en comité de pilotage
Concertation en commission
thématique « Qualité »
Proposition de validation en CLE

Rappel de l'historique de l'étude

Phase 1 : méthode

| Une méthode développée autour de 3 axes :

PRESSIONS : ANC



Éléments liés aux **rejets de l'ANC** susceptibles d'impacter les enjeux au regard de la sensibilité des milieux



Collecte des données de localisation et d'état des installations ANC et des zonages d'assainissement des communes auprès des SPANC

SENSIBILITÉ



Éléments **structurels** susceptibles de favoriser le transfert de flux polluants issus de l'ANC vers les milieux aquatiques



Collecte cartographie, serveurs, occupancy, haies) **Méthode écartée** données libres-service, et

ENJEUX



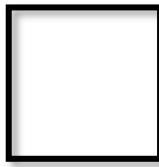
Espaces à préserver sur lesquels les rejets d'ANC peuvent avoir un impact



Collecte des données de qualité des eaux (station de mesure), de localisation des espèces à enjeux et des zonages écologiques en libre-service et auprès des acteurs du territoire

Rappel de l'historique de l'étude

Phase 1 : méthode



Découpage du territoire en mailles de 500 x 500 mètres (25 hectares)



Calcul des indicateurs de pression et d'enjeux à la maille selon 5 niveaux hiérarchiques :



Très faible à nul

Faible

Modéré

Fort

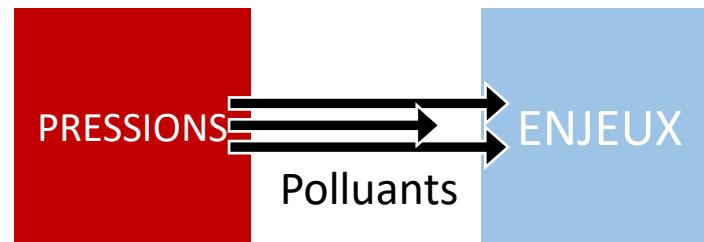
Très fort

Rappel de l'historique de l'étude

Phase 2 : méthode

| Principe :

Les rejets des installations d'ANC peuvent constituer une source de pollution engendrant ainsi un risque si les polluants parviennent jusqu'aux enjeux identifiés.



Pressions définies à partir de :

La **quantité** des rejets (densité des installations et des habitations)

Objet de l'étude
complémentaire



Les **flux** des rejets et leurs conséquences sur la **qualité** des eaux selon une modélisation réalisée par l'Agence de l'eau Adour-Garonne (traitement PEGASE)



Enjeux définis à partir de :

- | La **qualité** des eaux
- | Les **cours d'eau et les têtes de bassins versants**
- | Les **zonages écologiques**
- | Les **espèces à enjeux sensibles à la qualité des eaux**

Arbitrage discuté en comité de pilotage le 06/07/2023



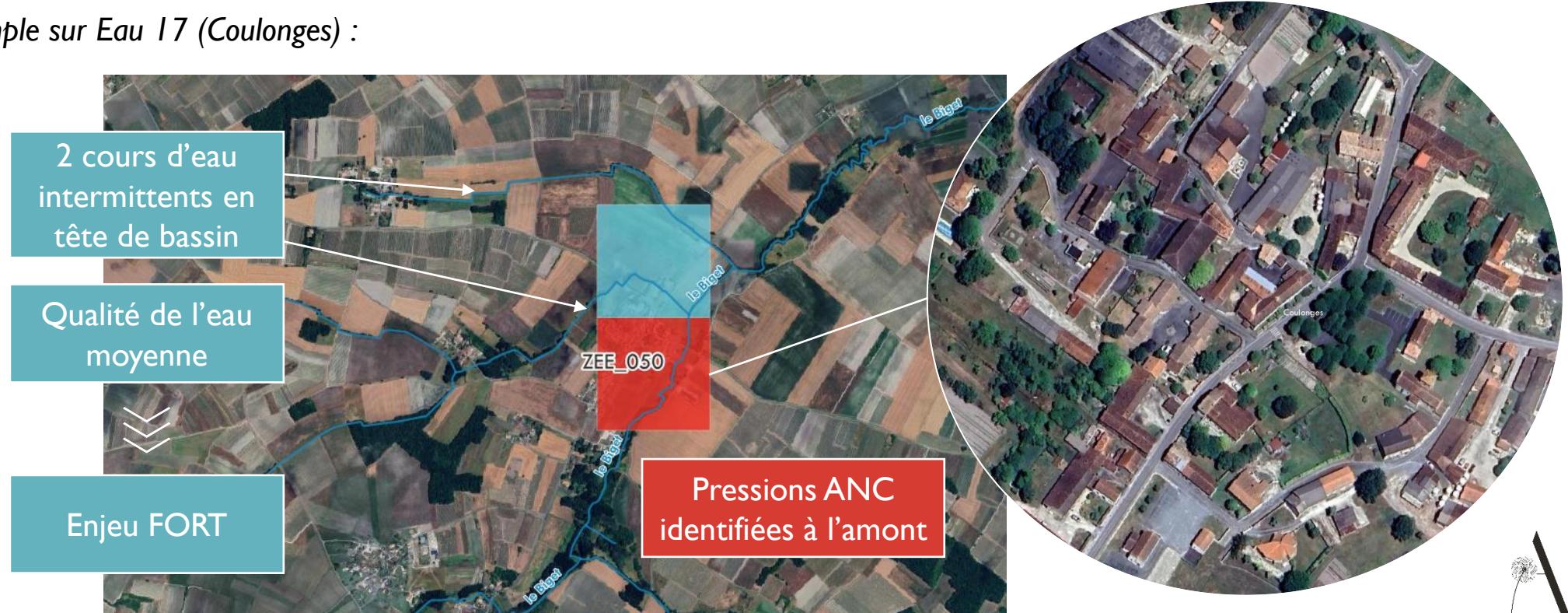
Rappel de l'historique de l'étude

Phase 2 : méthode

| Principe :

Les rejets des installations d'ANC peuvent constituer une source de pollution engendrant ainsi un risque si les polluants parviennent jusqu'aux enjeux identifiés.

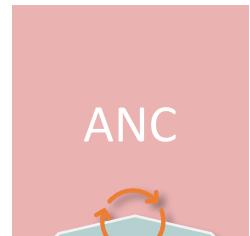
Exemple sur Eau 17 (Coulonges) :



Présentation de la méthode finale

1. Fichiers fonciers

Etude initiale



Pressions définies à partir des ANC issues des SPANC

Inconvénients :

- ⟩ Données ANC issues des SPANC très hétérogènes
- ⟩ Données ANC non exhaustives
- ⟩ Données ANC sans information sur la nature du bâti

Etude complémentaire

Fichiers fonciers

Tests de ces données sur des secteurs tests avec les SPANC

Pressions définies à partir des Fichiers fonciers

Avantages :

- ⟩ Pointage exhaustif de chaque bâtiment
- ⟩ Donnée homogène sur l'ensemble du périmètre du SAGE

Inconvénient :

- ⟩ Raccordement au réseau collectif non indiqué : croisement à faire avec les données des réseaux AC des SPANC



amonia
environnement

Présentation de la méthode finale

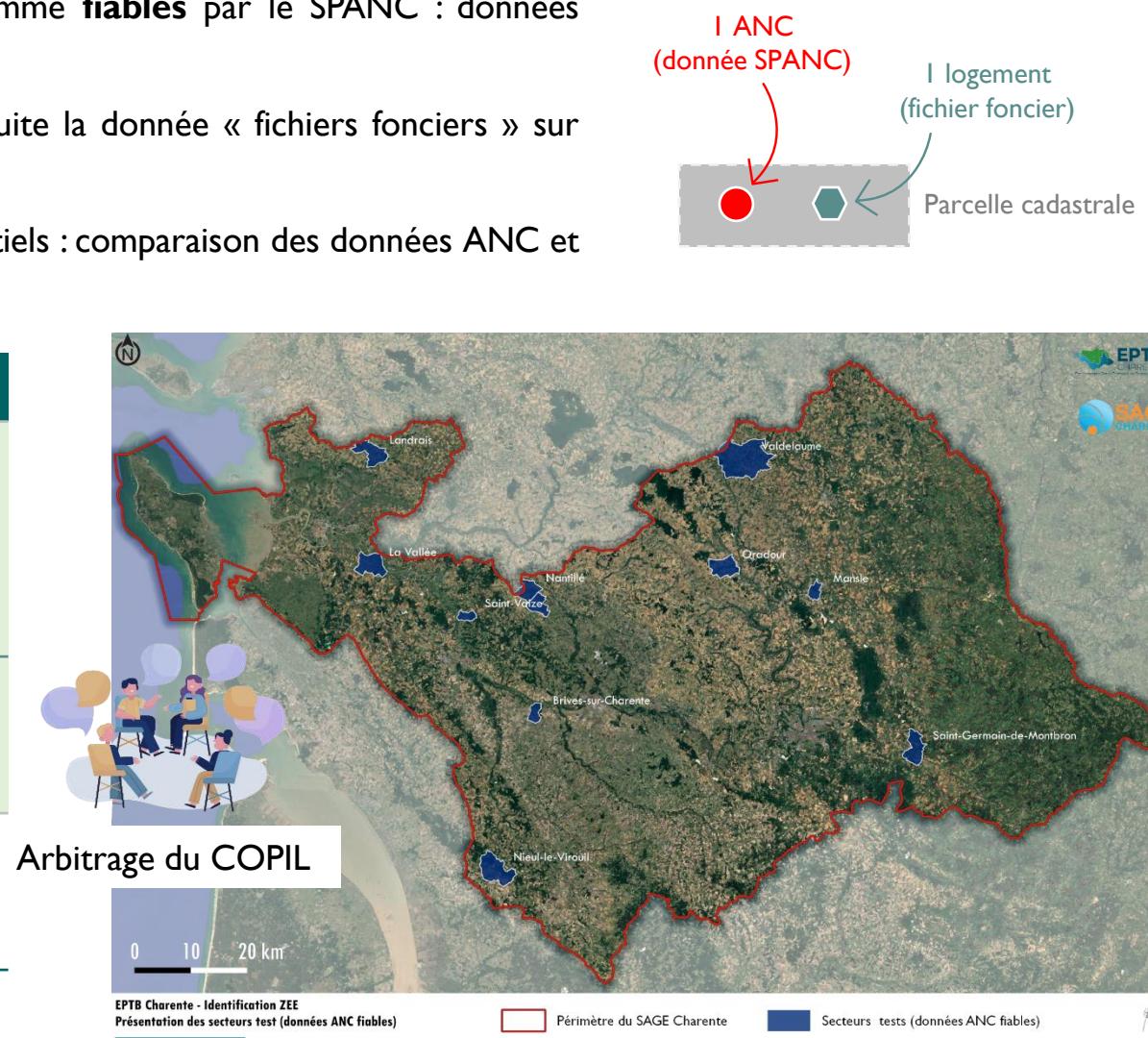
1. Fichiers fonciers : secteurs tests

Tests effectués sur **11 secteurs tests** avec des données ANC considérées comme **fiables** par le SPANC : données géolocalisées où la majorité des ANC ont été contrôlées.

→ **La donnée ANC sert de référence** sur ces secteurs pour généraliser ensuite la donnée « fichiers fonciers » sur l'ensemble du SAGE.

Pour choisir quelles natures de local foncier retenir comme source de rejets potentiels : comparaison des données ANC et local foncier à l'intérieur des parcelles.

Type de local foncier	Part associée à un ANC	Résultat
Activité établissements d'enseignement		
Maison	Plus de 70%	Types de locaux fonciers retenus
Dépendance piscine		
Appartement		
Dépendance annexe		
Dépendance agrément		
Activité hôtels, hébergements et campings		
Activité bureaux	Entre 40 et 70%	Types de locaux fonciers retenus
Activité salles de spectacles et loisirs		
Activité magasins et commerces		
Dépendance terrasse		
Activité dépôts et parcs de stationnement		
Activité aucun type	Moins de 40%	Types de locaux fonciers non retenus
Activité locaux spéciaux		



Présentation de la méthode finale

2. Mailles de pression

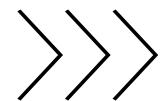
Etude initiale



Méthode
modifiée

10 installations
(= 1 ANC / 2,5 ha)

Seuil jugé trop faible par certains SPANC :
ne reflète pas systématiquement une forte
pression



Etude complémentaire

25 rejets
(= 1 ANC / ha)



Arbitrage du COPIL

Seuil redéfini à partir du nombre de rejets estimé en pondérant les bâtiments par rapport à leur nature :

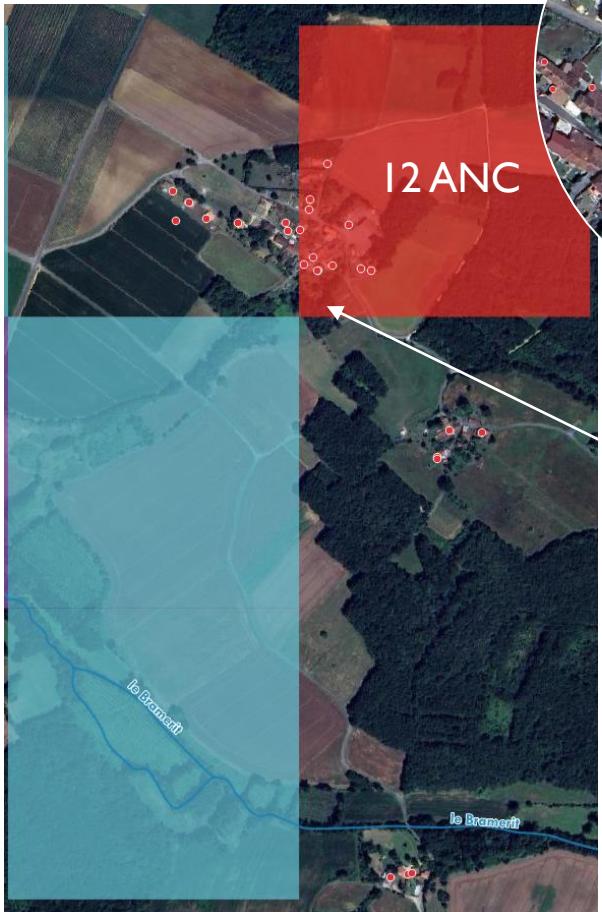
- 1 rejet pour une maison/appartement/bureau/commerce
- 5 rejets pour un établissement d'enseignement ou une salle des fêtes
- 10 rejets pour des établissements de santé ou des hôtels/campings

→ Les mailles de pression sont uniquement définies à partir de la quantité de rejets estimée pour une maille.

Présentation de la méthode finale

2. Mailles de pression

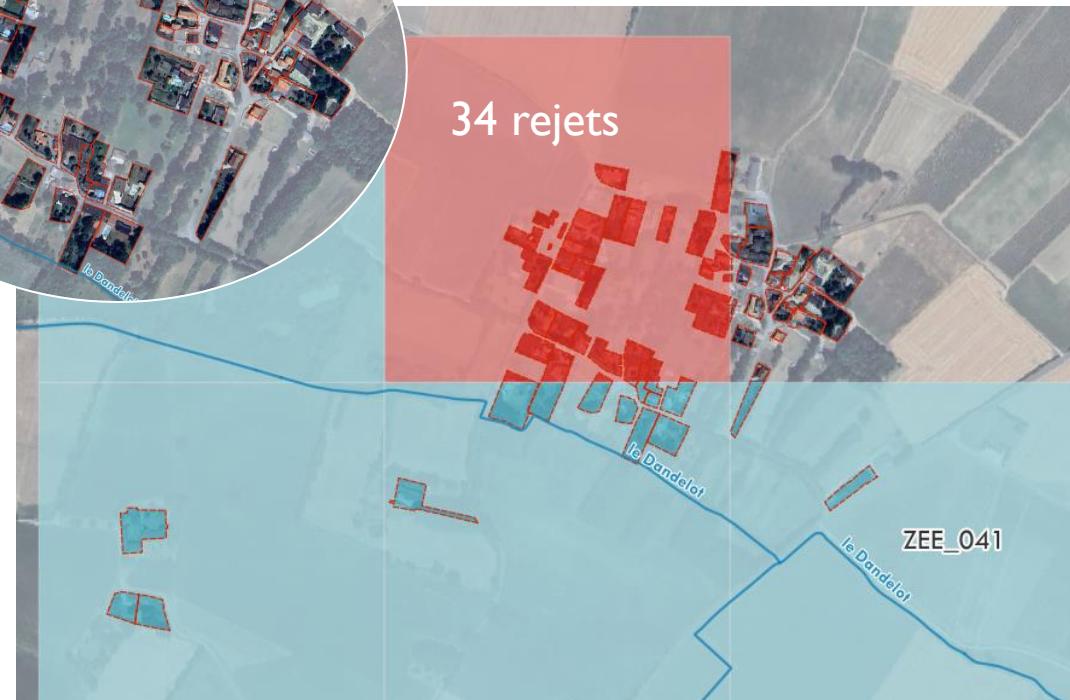
Etude initiale



ZEE supprimée
dans la méthode
finale



Etude complémentaire



amonia
environnement

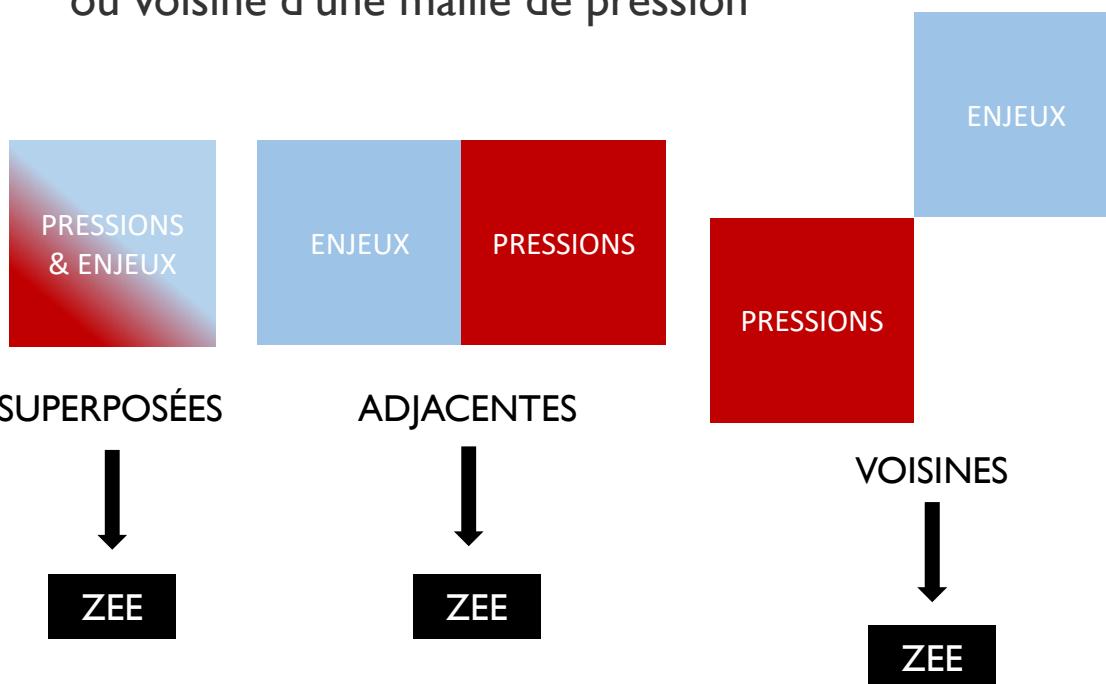
Présentation de la méthode finale

3. Zonage des ZEE

Les mailles de pression sont uniquement définies à partir des pressions et enjeux

Cœurs de ZEE

| Maille à enjeux superposée, adjacente ou voisine d'une maille de pression



Corridors de ZEE

| Maille de pression située à moins de 2 km d'une maille à enjeux avec une sensibilité forte entre les deux mailles



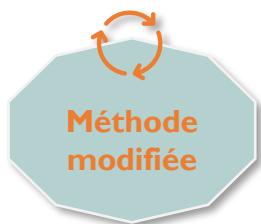
Présentation de la méthode finale

5. Zonage final des ZEE

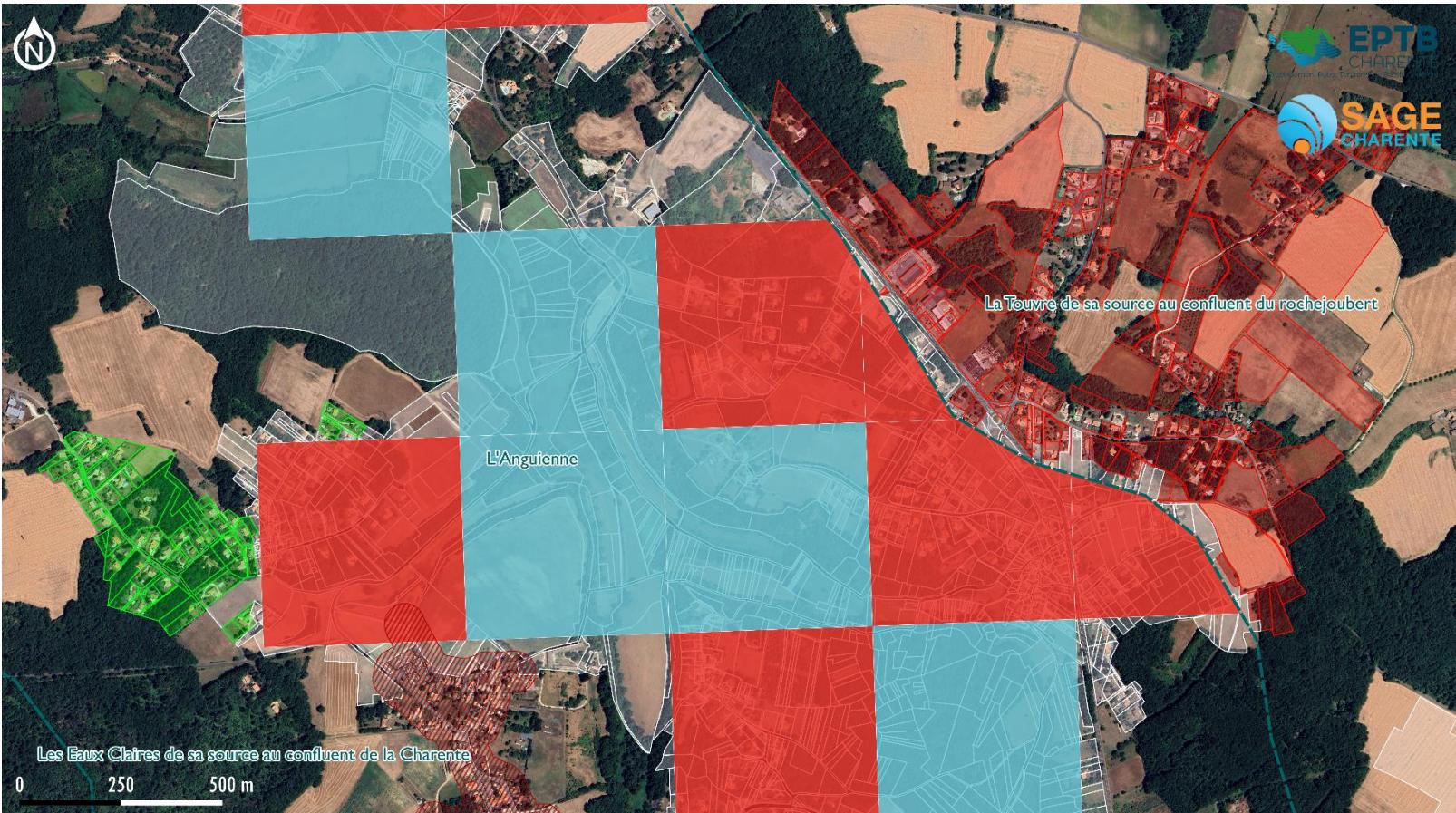
Limite des bassins versants

Les ZEE sont ajustées en découplant certaines mailles en fonction des limites de bassins versants.

Les installations situées sur un bassin versant différent des enjeux ne sont pas incluses dans la ZEE.



Méthode
modifiée



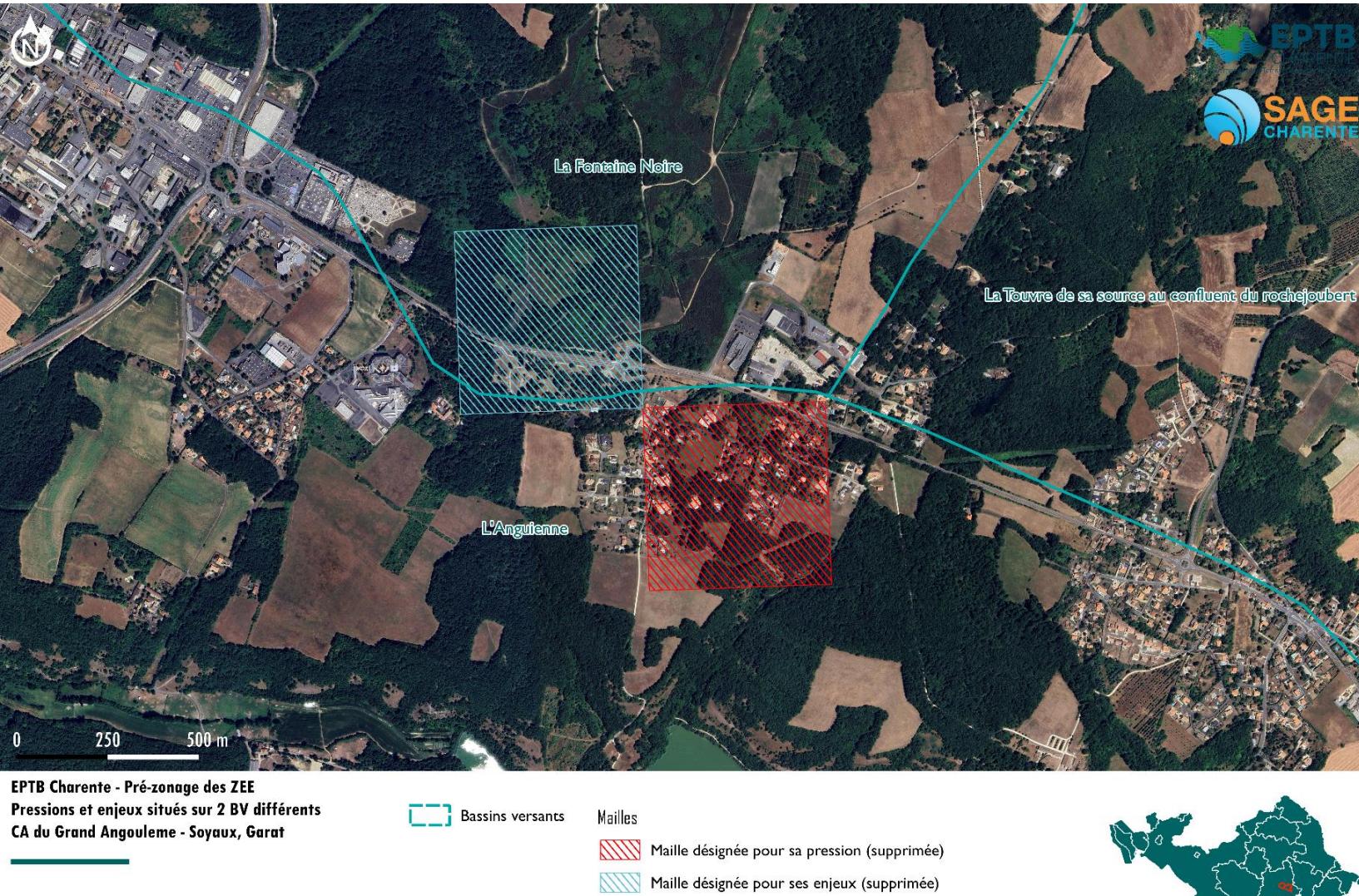
Présentation de la méthode finale

4. Ajustements du modèle

Le pré-zonage des ZEE est ensuite affiné en fonction de :

- | la limite des bassins versants.
- | la direction des écoulements ;

Traitement systématique sur l'ensemble du SAGE Charente

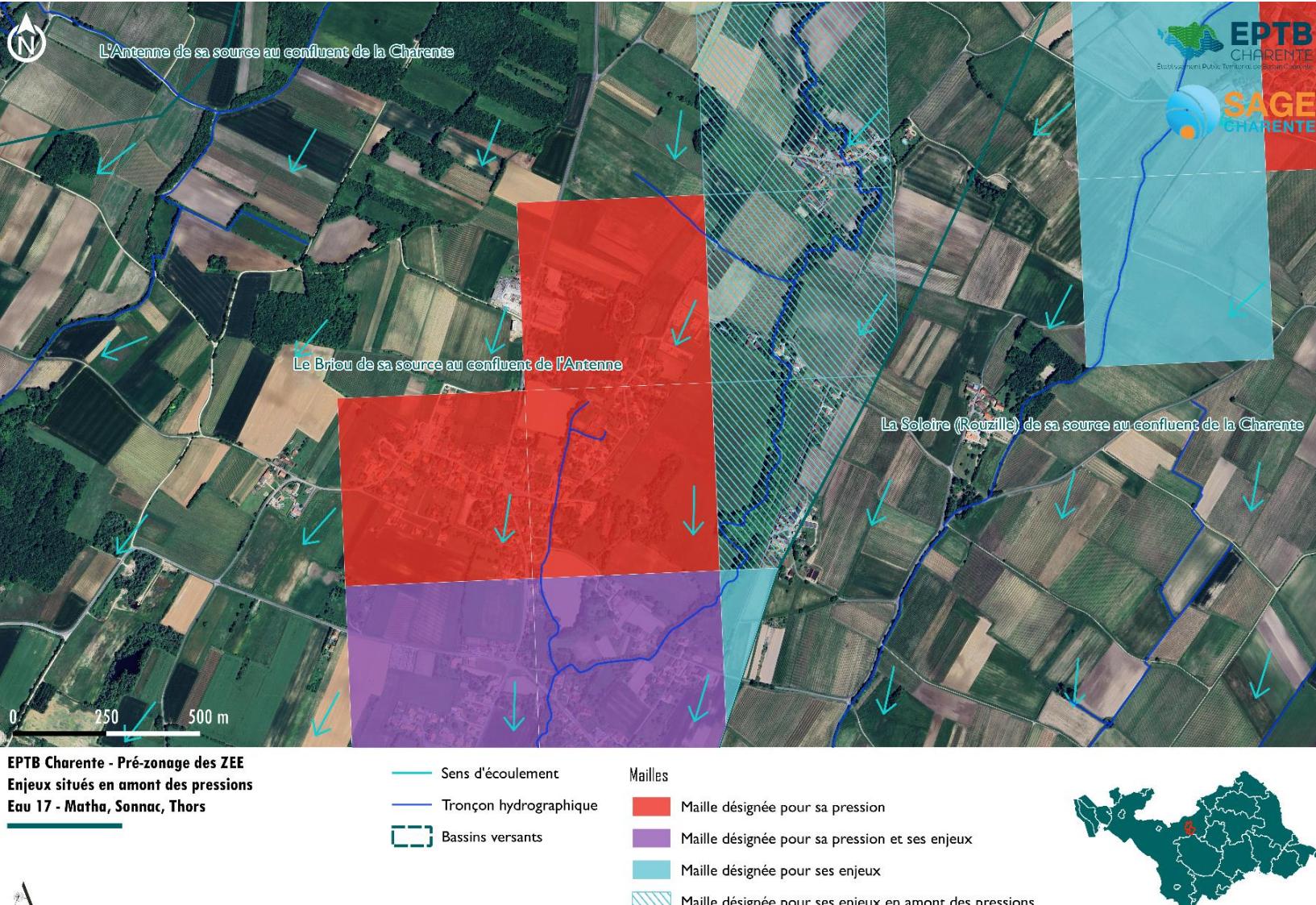


Présentation de la méthode finale

4. Ajustements du modèle

Le pré-zonage des ZEE est ensuite affiné en fonction de :

- | la limite des bassins versants.
- | la direction des écoulements ;



Présentation de la méthode finale

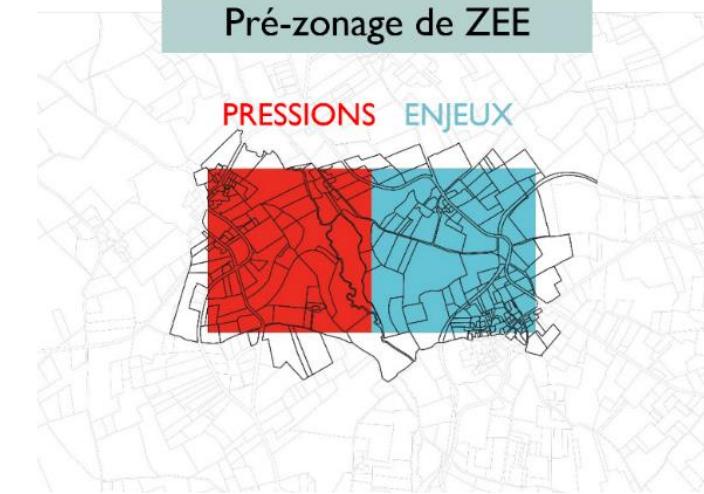
5. Zonage final des ZEE

Passage des mailles (pré-zonage) aux ZEE (parcelles)

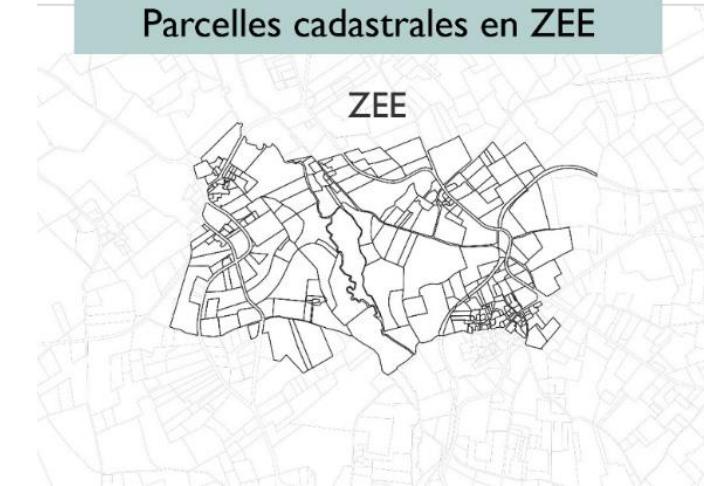
Les ZEE sont déterminées à l'échelle de la parcelle cadastrale afin de ne laisser aucun doute aux propriétaires sur le fait que leur installation soit au sein d'une ZEE ou en dehors d'une ZEE.

Pour cela, après finalisation du pré-zonage des ZEE par maille, les parcelles cadastrales intersectant le pré-zonage sont sélectionnées et désignées en ZEE.

Pré-zonage de ZEE



Parcelles cadastrales en ZEE



amonia
environnement

Présentation de la méthode finale

5. Zonage final des ZEE

Cohérence parcellaire

Les ZEE sont ajustées en intégrant des parcelles adjacentes contenant des locaux fonciers dans l'objectif d'inclure un ensemble continu de maisons.



2

BILAN DE LA CONCERTATION

Bilan de la concertation

Concertation

| Du 08 août au 21 novembre 2025

Cette concertation a été réalisée à partir :

- Des données SIG provisoires (mailles et pression) ;
- D'un outil cartographique en ligne pour visualiser les données SIG sans logiciel particulier ;
- Une synthèse méthodologique illustrée permettant de s'approprier les réflexions autour de la méthode et l'application en ligne.

L'ensemble de cette concertation a permis de recueillir le retour de **15 SPANC** sur les 22 intersectés par le territoire du SAGE Charente, couvrant **88% du territoire**.



Bilan de la concertation

Concertation

Principaux retours :

- Zones desservies par le réseau collectif : zones supprimées sur justification du SPANC
- Aptitude favorable des sols : zones supprimées sur justification du SPANC
- Retours positifs sur l'identification des secteurs ou sans remarque particulière



Bilan de la concertation

Résultats

ZEE (parcelles)	
Nombre de ZEE	188
Surface de ZEE	35 726 hectares
Pourcentage du territoire du SAGE Charente en ZEE	4%
Estimation du nombre d'installations en ZEE	Environ 16 000
Nombre d'installations dont la non-conformité est connue (en 2023)	Environ 7 000
Estimation financière sur la remise aux normes des installations non conformes connues	Entre 56 millions et 105 millions d'euros

4

SECTEURS DE VIGILANCE

Secteurs de vigilance

Lors du COPIL du 04 juillet 2025, le comité de pilotage s'est positionné sur la possibilité d'intégrer certains secteurs supprimés des ZEE au sein de « **secteurs de vigilance** » issus des méthodes suivantes :

PEGASE

Corridors de sensibilité

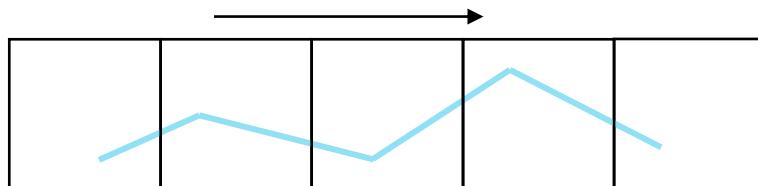
Secteurs de vigilance

PEGASE

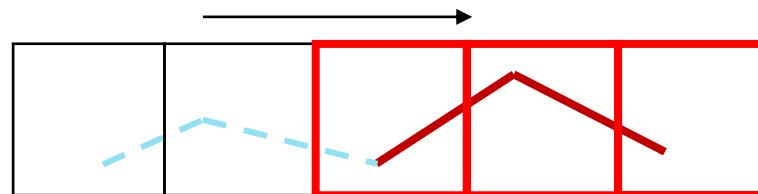
Rappels étude initiale

PEGASE = Etat des masses d'eau **simulé** en conditions critiques : **non-conformité de l'ensemble des ANC** (données issues des SPANC) + **conditions hydrologiques à l'étiage**.

→ Prise compte de la distance entre les zones de rejet et le cours d'eau + la concentration des rejets



Cours d'eau simulé sans rejets d'ANC



Cours d'eau simulé avec rejets d'ANC
(toutes installations non conformes)



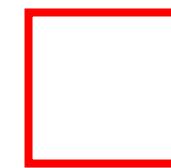
Cours d'eau (sans rejets d'ANC)



Tronçon dont la qualité est restée stable



Tronçon dont la qualité s'est dégradée



Maille considérée comme
une pression : englobant
un tronçon déclassé

Si cette approche est conservée en secteur de vigilance, il faudrait relancer la modélisation sur la base des nouvelles données de pression (fichiers fonciers), plus fiables à l'échelle du bassin.



amonia
environnement

Secteurs de vigilance

PEGASE



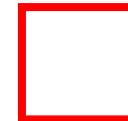
Exemple sur un secteur test : Nantillé - Bercloux



Tronçon dont la qualité est restée stable



Tronçon dont la qualité s'est dégradée



Maille considérée comme une pression : englobant un tronçon déclassé

Avantages

- Modélisation du flux des rejets
- Estimation des conséquences des rejets

Inconvénients

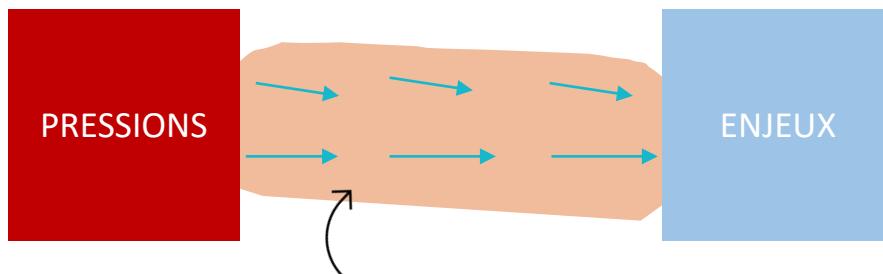
- Approche théorique
- Méthode ne ciblant pas directement les zones de pressions

Secteurs de vigilance

Corridors

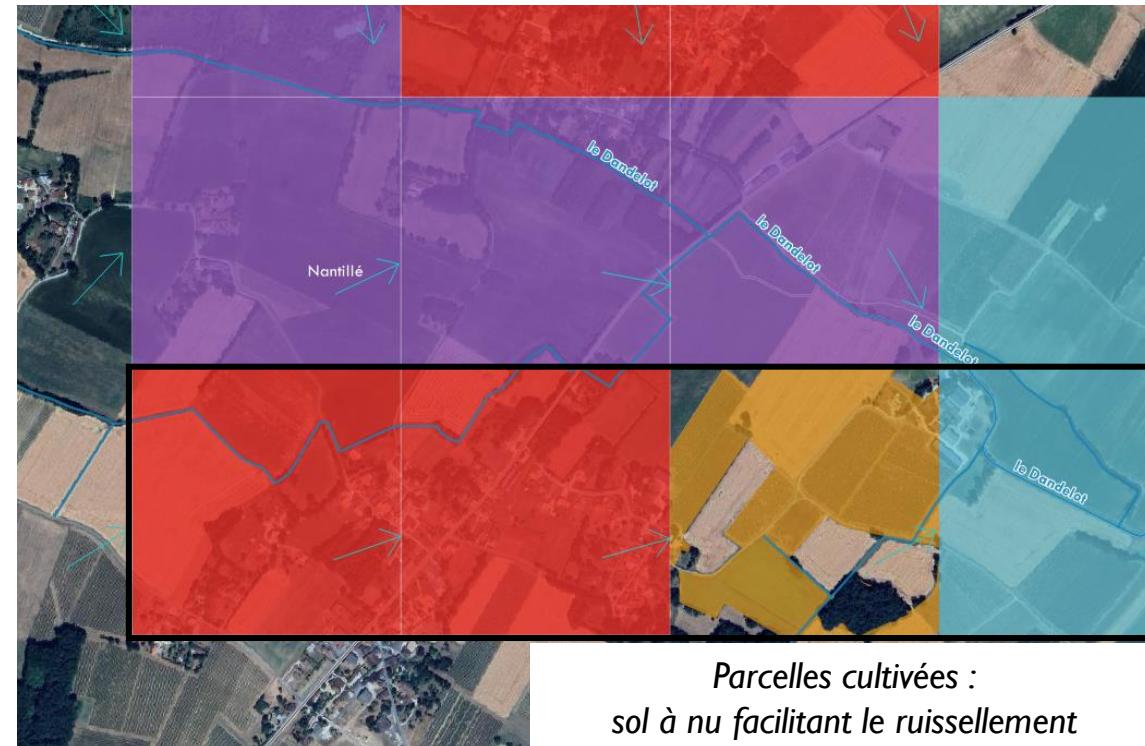
Rappels étude initiale

Corridors = maille de pression située à moins de 2 km d'une maille à enjeux avec une sensibilité forte entre les deux mailles



Sol désigné comme facilitant le transfert des polluants selon l'occupation du sol : couloir de sensibilité

→ Sens théorique des écoulements



*Parcelles cultivées :
sol à nu facilitant le ruissellement*

Secteurs de vigilance

Corridors

Rappels étude initiale

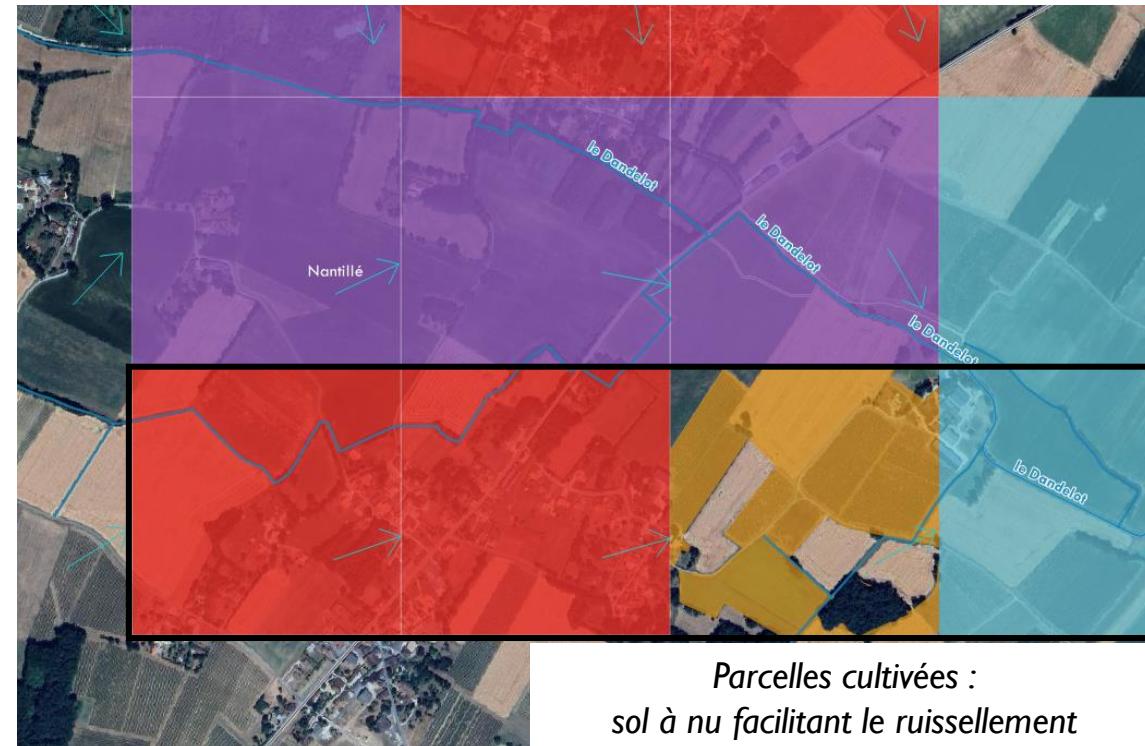
Corridors = maille de pression située à moins de 2 km d'une maille à enjeux avec une sensibilité forte entre les deux mailles

Avantage

- Permet d'appréhender les transferts de flux

Inconvénient

- Occupation du sol peu précise pour définir la capacité d'infiltration du sol (\neq aptitude des sols)

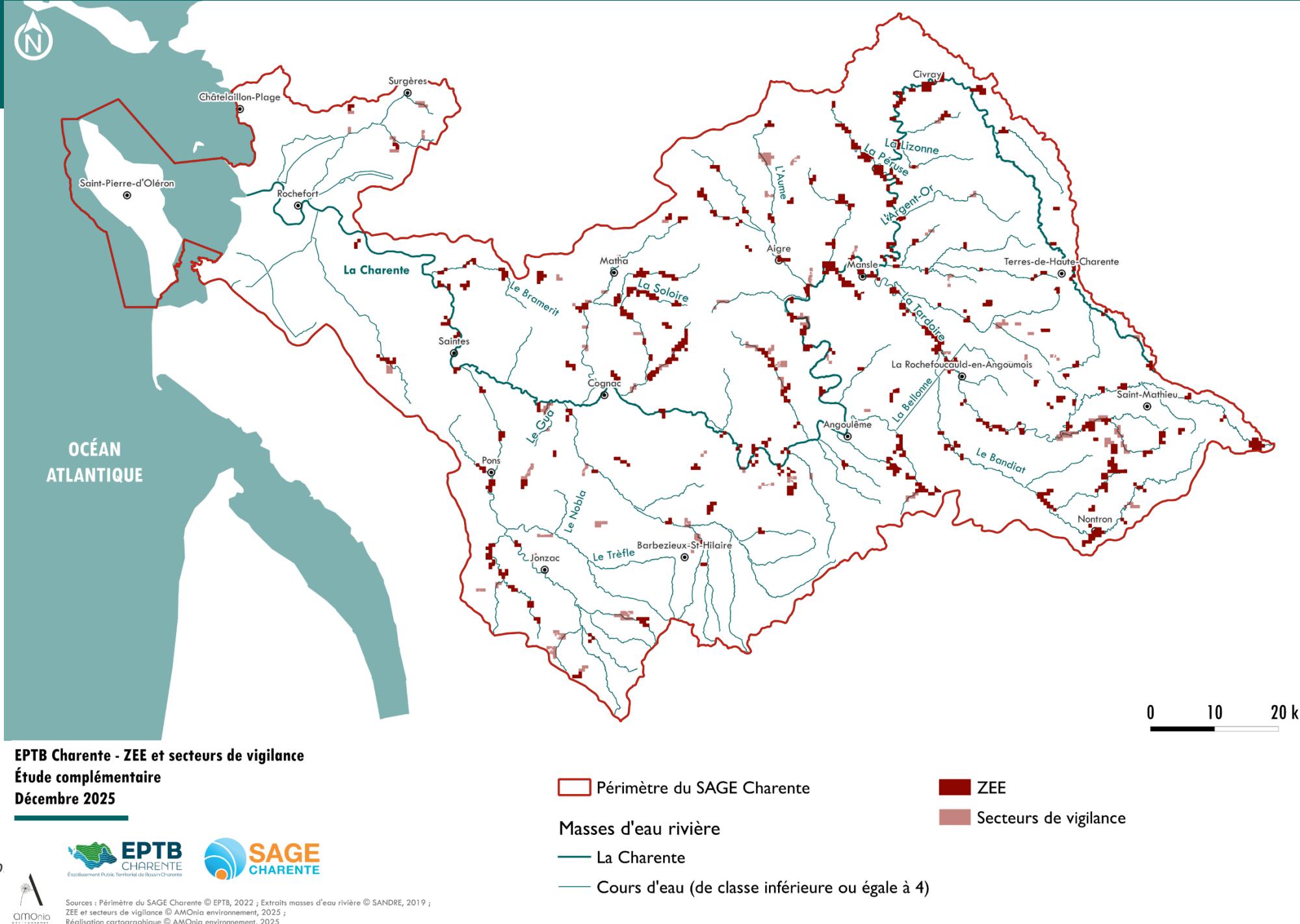


Secteurs de vigilance

Résultats statistiques :

Zonage de vigilance	
Surface de ce zonage (hors des ZEE)	7 698 hectares
Pourcentage du territoire du SAGE Charente en zone de vigilance (hors des ZEE)	0,8%

Résultats cartographiques :



À votre *disposition pour échanger*

Denis ROUSSET, Animateur du SAGE Charente

denis.rousset@fleuve-charente.net

06 83 30 07 30

Jodie MAURS, Référente technique

jodie.maurs@amonia.fr

07 49 98 44 83

